

ALMEY MOHAMED
ABRO

48

Mission Permanente
de la République de Djibouti auprès de L'office de
des Nations—
Unies ET des autres Organisations Internationales
à Genève



Vérifier au prononcé

Conseil des Droits de l'Homme
23ème session EPU novembre 2015

Déclaration de Djibouti à l'EPU du Liban
Conseil des Droits de l'Homme, le 02-11-2015

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Liban et le féliciter pour la présentation de son rapport national.

La République de Djibouti encourage pour leurs efforts à promouvoir et renforcer les droits humains.

Djibouti salue les Progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par le Liban dans le cadre du premier cycle de l'Examen périodique universel (2010) notamment les recommandations générales et les recommandations 80-2, 80-3, 80-4 relatives aux droits des personnes handicapées.

Djibouti encourage les autorités libanaises à se mobiliser en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort notamment dans le cadre du terrorisme.

Nous réjouissons également l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'intégration des personnes handicapées.

Dans le cadre de l'examen, la République de Djibouti souhaiterait faire les recommandations suivantes au Liban :

Poursuivre ses efforts en vue d'instaurer un enseignement de qualité, gratuit et obligatoire, pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

Redoubler les efforts visant à promouvoir la condition de la femme.

D'adopter un projet de loi sur le mariage des mineurs

Je vous remercie Monsieur le Président de votre attention